



Commune de Frasnes-lez-Anvaing
Service Travaux

Agent traitant :

Murielle Vandebossche

N^oréf. : 155/2021

INFORMATIONS NOTARIALES

Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du Développement Territorial

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations n° 155-15/2021 relative à des biens sis à Saint-Sauveur et Dergneau cadastrés section A 219a, A 586h, A 587, A 588a, A 621b, A 629, A 630b, A 631b, B 437b, B 437c, B 450a, B 451, B 455, B 481 et A 319b appartenant à Monsieur ~~XXXXXXXXXXXX~~, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Les biens en cause :

sont situés en zone agricole au plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz adopté par Arrêté Royal qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Les biens cadastrés section A 219a, A 587, B 437b, B 437c, B 451, B 481 et A 319B sont situés, tout ou en partie, dans la Wateringue de la Rhosnes ;

Atlas des chemins – des cours d'eau classés : A 586h et A 587 sont bordées par le sentier communal n° 72, A 588a est traversée par les sentiers communaux n° 72 et 80, A 629 et B 437b sont bordées par le sentier communal n° 80, B 437c est traversée par le sentier communal n° 45 et est bordée par le sentier communal n° 87, B 450a est bordée par le sentier communal n° 87, B n° 451 est traversée par le sentier communal n° 87, B 481 est traversée par le sentier communal n° 45, A 219a est bordée par le cours d'eau classé de IIIème catégorie dit La Marcq, B 437c et B 481 sont bordées par le cours d'eau classé de IIIème catégorie dit le Rieu du Moulin et A n° 319b est bordée par ce même cours d'eau classé de IIème catégorie ;

Valeur d'aléa d'inondation Nulle à faible et zone d'assainissement Autonome ;

Les parcelles section A 587, A 588a, A 621b, A 629, A 630b, A 631b, B 437b, B 437c, B 450a, B 451, B 455, B 481 et A 319b sont situées à proximité d'un axe de concentration de ruissellement et risques de coulées boueuses (Erruissol-Lidaxes) ;

Malgré plusieurs avertissements de la région wallonne par rapport, entre autres, à la modification du relief du sol de la parcelle cadastrée section B n° 455, l'infraction urbanistique n'est toujours pas résolue ;

Un refus sur un permis d'urbanisme portant sur une demande de modification du relief du sol a été adressé en date du 24/08/2020 à La société ~~XXXXXXXXXXXX~~, représentée par Madame ~~XXXXXXXXXXXX~~ ;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de 2 ans.

A Frasnes-lez-Anvaing, le **20 MAI 2021**

Pour le Collège,

